

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

Délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal :

21 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Stanislas BOUCHET, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Jean-Marie LEYGONIE Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Christian PETRINI et Florence RIUS.

Absents excusés : Nathalie DENIS (pouvoir donné à Stanislas BOUCHET).

Absents : Caroline BENOIT-GONIN, Olivier CHAMBE, Sylvie DESBOURDELLES et Vincent LABOURIER.

2023-06 Délibération relative à la présentation du rapport annuel 2021 sur les déchets

Rapporteur : Jean-Marie LEYGONIE

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a présenté lors de son conseil communautaire du 15 décembre 2022 le rapport annuel sur la qualité et le prix du service 2021 sur les déchets.

Le deuxième programme local de prévention des déchets a été validé pour la période 2021 / 2026. Composé de 20 actions, il vise à réduire de 19 % les quantités de déchets ménagers d'ici 2026.

En 2021, le service a géré 21 295 tonnes de déchets soit 554 kg par habitant répartis comme suit :

- 174 kg d'ordures ménagères résiduelles (- 0.7%) ;
- 50 kg de papiers/emballages (- 3%) ;
- 39 kg d'emballages en verres (+ 6%) ;
- 285 kg en déchèterie (+ 10 %).

En 2021, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été maintenu à 8,95%.

VU le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment ses articles D224-1 à D224-5,

VU le rapport annuel sur la qualité et le prix du service 2021 sur les déchets présenté au Conseil

Communautaire du 15 décembre 2022,

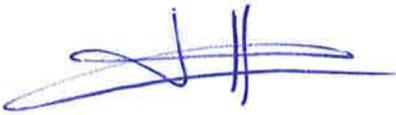
CONSIDERANT que ce rapport produit par la CCPA doit être présenté dans les douze mois suivants au sein des conseils municipaux,

CONSIDERANT la nécessaire information du public,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE** acte de la présentation du rapport déchets de la CCPA pour l'année 2021.

Le Maire
Diogène BATALLA



Le secrétaire de séance
Baptiste GAUDELUS

